

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le  
19 décembre 2023 à 19 h 45.

**Sont présents :**

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3,  
François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4 et Nancy Fontaine,  
conseillère, siège n° 6.

**Est absent :**

Christian Jutras, conseiller, siège n° 2  
Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5

**Citoyens : 1**

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame  
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 19 h 45 et déclare la séance ouverte.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

350.12.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et  
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**

Séance extraordinaire  
17 décembre 2024, 19 h 45

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Fauchage des fossés
5. Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
6. Avis de motion : règlement 489/2024 sur la taxation 2025
7. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
8. Levée de la réunion

#### 4. Fauchage des fossés

**ATTENDU QUE** suite à l'octroi du contrat pour le fauchage des abords de route de la Municipalité le 15 avril 2024 le contrat a été donné à l'Entreprise Érick Bélanger ;

**ATTENDU QUE** suite à la première coupe du fauchage des abords de route, celui-ci n'a pas respecté les termes du contrat, car il a fait une petite coupe et une grosse coupe alors que le contrat mentionnait que l'entrepreneur devait faire deux grosses coupes ;

**ATTENDU QUE** selon le règlement numéro 487/2024, la municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré en bas du seuil, soit 133 800 \$ ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le contrat avec les Entreprises Érick Bélanger ;

351.12.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'abroger la résolution numéro 133.04.2024 ;
- d'adjuger le contrat pour 2025 et 2026 à les Entreprises Érick Bélanger aux montants suivants :
  - 2025 : 22 770,00 \$ pour les deux coupes plus les taxes applicables ;
  - 2026 : 22 770,00 \$ pour les deux coupes plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 5. Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

352.12.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la liste des factures d'achats déposée au montant total de 17 696,71 \$ en dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 6. Avis de motion : règlement 489/2024 sur la taxation 2025

353.12.2024 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Sarah Raymond, conseillère municipale qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 489/2024 sur la taxation 2025.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. 27.1), le projet de règlement est présenté et une copie est jointe en annexe du présent avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour seulement**

Aucune question n'est soumise.

**8. Levée de la réunion**

354.12.2024 Il est 19 h 49, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Alain Conraud de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
Maire

---

**Mathilde Potvin**  
Directrice générale